

REGLEMENT FINANCIER 2023/2024

CONTRIBUTIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
1 - CONTRIBUTION FAMILIALE	852,00	852,00
2 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	572,00	754,00
TOTAL	1424,00	1606,00

Les prestations complémentaires couvrent l'ensemble des frais fixes engagés dès le début de l'année scolaire pour chaque élève : accès à école directe, photos de groupe et individuelles, fournitures (fichiers d'activités, fournitures diverses, cahiers et matériel pédagogique de classe, frais de photocopies et éditions de documents administratifs), livres lus en classe, activités culturelles, renouvellement des livres des B.C.D. (bibliothèque - Centre de Documentation) pour chaque classe, frais de sorties scolaires (spectacles, visites, ...), éveil à l'anglais, activités sportives, animations diverses, intervenants spécifiques...

FRAIS FACULTATIFS ANNUELS

	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	Exceptionnelle à l'unité
3 - DEMI-PENSION	268,00	528,00	782,00	1028,00	9,10
4 - GARDERIES DU MATIN (de 07h15 à 08h15)	85,00	170,00	250,00	328,00	6,70
5 - ETUDE PRIMAIRE (de 16h30 à 17h45)	115,00	226,00	335,00	435,00	6,70
6 - GARDERIE MATERNELLE (de 16h30 à 17h45)	115,00	226,00	335,00	435,00	6,70
7 - GARDERIE DU SOIR (de 17h45 à 18h30)	85,00	170,00	250,00	328,00	6,70
8 - COTISATION APEL (par famille)	28,00				

Cotisation APEL par famille (Association de Parents d'élèves) : cette cotisation facultative vous sera facturée avec les autres cotisations, sauf avis contraire de votre part avant le 22 septembre 2023.